



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2169

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point Information Médiation Multiservices - PIMMS Lyon Métropole - Année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2169**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point Information Médiation Multiservices - PIMMS Lyon Métropole - Année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis 1995, un réseau d'entreprises de services publics Électricité de France (EDF), Gaz de France (GDF), Véolia, la Société de distribution des eaux intercommunale, La Poste, la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) et Kéolis en partenariat avec les collectivités locales, l'État, les acteurs locaux et les habitants, développent le concept de points information médiation multiservices (PIMMS).

Les PIMMS sont des points d'accueil de proximité ouverts aux personnes ayant des besoins d'informations, des difficultés à traiter avec les entreprises partenaires ou des demandes concernant différents services publics. Informations, conseils, accompagnements dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont ainsi proposés aux bénéficiaires des PIMMS dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

Les PIMMS fournissent également des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, accompagnement aux procédures administratives en ligne, aide à la gestion d'un budget, etc.) et contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers d'implantation.

On compte, aujourd'hui, 46 PIMMS à l'échelle nationale.

Ce concept a émergé sur le territoire de la Métropole de Lyon, où ils sont au nombre de 7 et essentiellement implantés dans les quartiers prioritaires : Lyon 8°- États-Unis et Mermoz, Lyon 9° - Vaise, Bron - Terrailon, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Villeurbanne.

L'association PIMMS a été créée le 11 octobre 1994, avec le premier PIMMS situé dans le quartier des États-Unis à Lyon 8°. Puis, l'association PIMMS a développé son concept dans d'autres quartiers de l'agglomération, créant à chaque occasion une association *ad hoc*. Lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2014, une fusion absorption de l'ensemble de ces associations a été opérée au sein de l'association "PIMMS Lyon agglomération", devenue "PIMMS Lyon Métropole" en juin 2015, dans un souci d'ancrage territorial et pour marquer le partenariat fort avec la collectivité.

Cette association a pour objet d'assurer un relais d'information et de médiation entre habitants de la Métropole et entreprises de service public adhérentes du PIMMS.

Elle sollicite le soutien financier de la Métropole de Lyon pour la mise en œuvre de ses missions en 2017.

II - Objectifs

La Métropole est compétente en matière d'insertion sociale et professionnelle, notamment, dans le cadre de l'accompagnement et du versement de l'allocation en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). La Métropole est également désignée comme chef de file de l'insertion sur son territoire.

L'orientation 2 du Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) relative à la construction d'une offre de services orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA, a notamment pour volonté de "sécuriser les parcours par l'accès au juste droit" (objectif 8).

En relation avec cet objectif, la Métropole souhaite simplifier les démarches administratives d'accès aux droits.

Dans cette perspective, les PIMMS constituent une offre de services de proximité adaptée aux personnes fragilisées et éloignées des services publics.

Le soutien au PIMMS Lyon Métropole doit permettre de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes et publics éloignés de l'emploi, en apportant un service d'intermédiation entre les usagers et les différentes institutions.

III - Compte rendu des actions conduites en 2016 et bilan

Par la délibération n° 2016-1539 du 10 novembre 2016, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à l'association pour son programme d'action 2016.

Les PIMMS recrutent chaque année des médiateurs issus des quartiers prioritaires, en contrats aidés. Au 31 décembre 2016, le PIMMS comptait 35 agents médiateurs.

Les médiateurs vont au contact des habitants de la Métropole, en direction des populations les plus fragilisées, notamment, en adaptant les services aux demandes des habitants.

150 000 personnes ont bénéficié des services du PIMMS l'année dernière.

1° - Profil des bénéficiaires des services du PIMMS

Les personnes ciblées par l'offre de services des PIMMS ne fréquentent pas facilement les institutions. 92 % des bénéficiaires habitent dans un quartier politique de la ville de la Métropole. Les besoins sont souvent spécifiques en termes de compréhension de situations personnelles, d'accompagnement dans les démarches administratives et dans l'accès aux droits et aux services. Ces usagers (39 % ont entre 25 et 40 ans, 32 % ont entre 41 et 60 ans, 16 % + de 61 ans) ont souvent des difficultés culturelles, linguistiques, familiales, générationnelles et/ou financières.

2° - Principaux domaines dans lesquels les personnes sont accompagnées

- 27 % accès aux services publics,
- 19 % énergie (électricité, gaz et eau, relations fournisseurs-distributeurs),
- 13 % banque-finances (relation banques, surendettement, impôts),
- 11 % transport (aide à la mobilité, relation avec les opérateurs, vente de titres à tarif réduit),
- 25 % social, santé et logement (aides Caisse d'allocations familiales (CAF), Centre communal d'action sociale (CCAS), retraites, accès aux droits, relations bailleurs, demande de logements et vie du logement).

Les PIMMS ont obtenu la reconnaissance "Maison de services au public" instituées par l'article 100 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 qui leur permettent d'être un interlocuteur identifié pour les allocataires de la CAF et les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

3° - Accès à l'emploi

Dans son rôle de tremplin emploi, le PIMMS recrute des habitants des quartiers politiques de la ville, demandeurs d'emploi ou en reconversion professionnelle. Travailler au sein du PIMMS permet d'avoir une activité salariée tout en se formant et en étant accompagné vers une sortie positive du dispositif de contrats aidés.

Cette action a permis d'intégrer, former et accompagner 13 médiateurs (issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)) en 2016 avec des tuteurs au sein du PIMMS et en complémentarité des conseillers emploi (Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi, etc.). Grâce à l'accompagnement proposé, 5 sont sortis positivement.

Dans le même objectif d'accompagnement et de professionnalisation, le PIMMS a accueilli en 2016, 60 stagiaires.

IV - Programme d'actions 2017 et plan prévisionnel de financement

L'objectif en 2017 est de répondre aux enjeux identifiés dans le schéma directeur et notamment :

- d'assurer une présence plus importante sur le territoire de la Métropole : en renforçant les équipes de médiateurs présents sur les sites, en développant leur présence sur les QPV par la mise en place de permanences PIMMS par exemple. Le renforcement des équipes permettrait au PIMMS de développer son offre de services en l'adaptant encore plus aux besoins des habitants en termes de couverture territoriale, de diversité des services, d'accompagnement individuel et collectif (atelier thématiques), etc.,

- de maintenir la qualité de service, le professionnalisme des médiateurs et renforcer leur accompagnement dans le cadre du tremplin emploi : créer un parcours d'intégration et de formation qualifiant, professionnaliser l'accompagnement individuel, développer les réseaux et les partenariats permettant d'améliorer l'employabilité des salariés à leur sortie du PIMMS. A ce titre, une attention particulière sera apportée aux bénéficiaires du RSA et aux personnes résidantes sur les quartiers politique de la ville.

Par ailleurs, en qualité de "Maisons de services au public" : assurer l'accueil, l'information et l'orientation du public ; accompagner les usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ; accompagner les usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative) ; mettre en relation des usagers avec les opérateurs partenaires ; identifier les situations individuelles qui nécessitent d'être portées à connaissance des partenaires.

Cette évolution des PIMMS sera à mesurer durant cette année 2017, première année d'activité dans ce cadre.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	25 200	ventes	30 000
services extérieurs et autres	206 590	État	99 289
charges de personnel	1 150 900	Métropole de Lyon	40 000
impôts et taxes	83 200	Fonds social européen (FSE)	120 000
autres charges	15 280	Communes	73 000
		entreprises et aides privées	618 481
		autres produits dont Agence de services et de paiement	500 000
		reprises sur amortissements	400
Total	1 481 170	Total	1 481 170

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention à hauteur de 40 000 €, au profit de l'association PIMMS Lyon Métropole, identique à celle de 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole dans le cadre de son programme d'actions 2017 en faveur de l'insertion et l'emploi pour un montant total de 40 000 €,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association PIMMS Lyon Métropole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2017 et 2018 - compte 6574 - fonction 65 - opération n° OP3605182.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.